



Les Archers Lorguaïs - Mairie de Lorgues - Maison des Associations  
Cours de la République - 83510 LORGUES

2 x 18 m -sélectif au Championnat de France  
Sélectif au Championnat individuel Para-tir à l'arc en salle.

**Samedi 13 et dimanche 14 décembre 2025**

Gymnase du Lycée de Lorgues - Boulevard de la Libération - 83510 LORGUES  
43.490431 5 (Lat) / 6.353904 (Lng) (entrée face à la piscine)  
Fléchage à l'entrée de LORGUES

Départs		Ouverture du greffe et contrôle du matériel	Echauffement 3 volées	Début des tirs
Départ 1	Samedi ap-midi	13h00	13h45	En suivant des volées d'entraînement
Départ 2	Dimanche matin	8h00	8h45	
Départ 3	Dimanche ap-midi	13h30	14h15	

Rythme de tir : volée de 3 flèches en AB/CD - 10 cibles - Contrôle matériel avant chaque départ

**Inscription uniquement par mail : [archerslorguaïs@laposte.net](mailto:archerslorguaïs@laposte.net)**

Indiquer impérativement : Nom, prénom, club, tel portable, n° de licence, départ(s) catégorie et arme.  
Un email confirmera votre inscription – annulation possible par retour de mail.

**Date limite d'inscription : dimanche 7 décembre 2025**

TARIFS		
1 <sup>er</sup> Départ	10 €	8 € par départ supplémentaire après prise en compte de tous les premiers tirs.
Règlement au greffe par chèque ou espèces - carte bancaire acceptée		

Arcs à poulies	U15 (U13 - U15) ; U18 ; U21 ; S1 ; S2 ; S3	Trispot vertical de 40
Arcs classiques	U11* Départ 3 uniquement - 4 places U13 ; U15 U18 ; U21 ; S1 ; S2 ; S3	Blason de 80 Blason de 60 Blason de 40 – Trispot vertical à la demande
Arcs nus	U18 (U15-U18) U21 ; S1 ; S2 ; S3 scratch	Blason de 60 Blason de 40

\*Les U11 utilisant un arc d'une puissance supérieure à 18 livres doivent présenter un certificat médical délivré par un médecin agréé FFTA, avec puissance de l'arc notifié sur le certificat (cf Règlements Généraux FFTA)

Présentation obligatoire au greffe de la licence 2026, mention compétition, avec photo ou accompagnée d'une pièce d'identité.

Pour les archers, para tir à l'arc, il sera demandé la carte de classification. A défaut l'archer sera soumis aux conditions de tir des archers valides.

Tenue conforme à la réglementation FFTA - tenue de sponsor autorisée.

Inscription des entraîneurs au greffe sur présentation de leur licence mentionnant cette fonction (tenue de sport demandée).

Nos soutiens :



LA ROSE TRÉMIÈRE  
*Terre d'élegance*

Scotwork®  
since 1975 50

« Atelier »  
FAB LAB